

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le mardi 23 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Jean-Jacques DURCHON, Katherine POUCHAUDON, Stéphane BRÉANT, Adjoint, Aurélie GOUMAZ, Franck FLEURY, Guillaume LEROY, Magalie MERELLE, Marie-Laurence POUILLY, Xavier POUILLY, Christophe SAINT MARTIN, Joseph SPATARO, David TARDIVEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Gilles HALLINGER ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL

Sébastien CHEVALIER

1)- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Xavier POUILLY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

2)- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3)- Décision du maire

2021-15 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Caroline CLERGET Notaire Associé, domicilié 8 rue Gautherin 78120 RAMBOUILLET.

Un bien immobilier bâti sur terrain situé à Giroudet, 10 rue St Etienne - 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées ZM 60 et ZM 66, pour une superficie totale de 1417 m². (NC) ZM 63 et ZM 65 pour une superficie totale de 2306 m² = 3723 m²

2021-16 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Anne-Marie MUNOZ Notaire Associé, domicilié 2 Avenue de la gare 28320 GALLARDON.

Un bien immobilier bâti sur terrain situé 41 rue des Yvelines - 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées C111 et C112, pour une superficie totale de 890 m².

2021-17 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Cécile LANGUEDOC Officia Notaires du Centre, domicilié 360 Avenue de l'Europe 28230 EPERNON.

Un bien immobilier bâti sur terrain situé 22 rue des Yvelines - 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées C138, pour une superficie totale de 1970 m².

2021-18 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Virginie HERINGER-RAMEAUX Notaires Associés, domicilié 9 rue Sadi Carnot BP 74 78513 RAMBOUILLET

Un bien immobilier bâti sur terrain situé 2 rue Gustave Lhopiteau - 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées ZV 145 et ZV 165, pour une superficie totale de 642 m².

4) - GRDF – Instauration de la RODP Provisoire (2021-11-01)

MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Mme le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Elle propose au Conseil :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

. PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

. L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communal communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

AUTORISE Mme le Maire à recouvrer les sommes dues.

5) - Elections des nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)(2021-11-02)

Mme le Maire expose que compte-tenu de ses nouvelles responsabilités au sein du Département d'Eure-et-Loir, il devient difficile de pouvoir continuer à exercer ses fonctions de délégué titulaire au sein du syndicat scolaire de Gallardon.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections, afin de procéder à la désignation des délégués de la commune d'Ecrosnes au sein du syndicat intercommunal à vocation scolaire dont elle est membre. Conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il convient de désigner **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants** de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidatures Titulaires

M. Franck FLEURY et M. Xavier POUILLY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. Franck FLEURY : 14 voix

M. Xavier POUILLY : 14 voix

M. Franck FLEURY et M. Xavier POUILLY, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidatures suppléants

Aucune candidature

Le conseil municipal,

Désigne :

Les délégués titulaires sont : M. Franck FLEURY et M. Xavier POUILLY

Les délégués suppléants : Aucune candidature

Et transmet cette délibération au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

6) - Anticipation des investissements - Budget 2022 (2021-11-03)

Mme le Maire informe le conseil qu'afin de préserver la continuité du service et, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 1er janvier et la date d'adoption du budget, le Maire peut :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- De plus, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits : engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.
- Les crédits ouverts en 2021 étaient de :

Chapitre 21 : 120 992 €	Anticipation possible 30 248 €
-------------------------	-----------------------------------

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement du budget de la Commune, et ce, dès le 1er janvier 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2021.

S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022

7) - Maîtrise d'œuvre salle polyvalente (2021-11-04)

Suite à la dernière séance lors de laquelle ont été présentées les premières esquisses de réhabilitation de la salle polyvalente, Mme le Maire informe les élus sur une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre proposé par M Didier DARDOT, architecte.

Ce contrat est basé sur une estimation provisoire de 440 000 € HT avec une rémunération au pourcentage de 9 %, soit un montant de rémunération de 39 600 € HT.

Ces montants pourront évoluer avec l'avancement du projet.

Les missions prévues au contrat comportent :

- Etudes d'esquisses
- Avant-projet
- Dossier de permis de construire
- Projet de conception générale
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition de contrat.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte de confier la maîtrise d'œuvre à M. DARDOT architecte pour un montant de 39 600€ HT

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

8) - Salle polyvalente demande de subvention Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2021-11-05)

Par anticipation sur les futurs travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et afin de pouvoir construire un plan de financement, Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Région, dans le cadre du Contrat plan Etat Région 2022/2026 piloté par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'autoriser Mme le Maire à élaborer le plan de financement

De solliciter une subvention auprès de la Région.

9) - Salle polyvalente demande de subvention Dotation de Solidarité aux Investissements Locaux (2021-11-06)

Par anticipation sur les futurs travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et afin de pouvoir construire un plan de financement, Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'autoriser Mme le maire à élaborer le plan de financement

De solliciter une subvention auprès de l'Etat.

10) - Salle polyvalente demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir (2021-11-07)

Par anticipation sur les futurs travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et afin de pouvoir construire un plan de financement, Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'autoriser Mme le maire à élaborer le plan de financement

De solliciter une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir.

Informations diverses

- Antenne de téléphonie mobile - Jean-Jacques DURCHON

Liste des entreprises participante :

- sécurité : DEKRA
- terrassement et génie civil : Margaritat
- poseur de plaques de répartition : Manukerque
- assembleur du mât : ETH
- levageur : Fosselev

Il y aura un état des lieux à l'ouverture du chantier et un constat de fin de travaux laissant le chemin dans un état équivalent

- ouverture du chantier fin février 2022
- terrassement, réalisation de la fondation environ 2 semaines
- séchage fondations de 3 semaines
- empierrement de la zone et réalisation du chemin d'accès maintenance 1 semaine
- assemblage du mât et levage 1 semaine

Proposition de M. DURCHON, de 3 choix techniques pour faciliter la construction :

- l'utilisation du chemin communal perpendiculaire à la route comme accès de chantier de construction est autorisée
- la possibilité d'utiliser le terrain communal pour assembler au sol le mât
- l'étalement de la terre de terrassement sur le terrain communal - les terres d'excavation des fondations pourront restées uniquement sur la parcelle communale. Elles seront étalées sur le site en réalisant un nivellement autour du site d'implantation.

Le Conseil Municipal émet des réserves sur ce dernier point et préfèrerait que les terres d'excavation soient évacuées.

- Informations Comité des Fêtes - David TARDIVEAU

- Une première manifestations a eu lieu le 31 Octobre : **Halloween**, Grand succès, Beaucoup de monde.
 - Une deuxième manifestation a eu lieu le week-end du 13 et 14 Novembre : **Expositions Photos**, il y a eu entre 140 et 150 personnes de Chartres à Antony pour les plus éloignés.
 - La prochaine animation aura lieu le 4 décembre : Jeux de société
- D'autres projets d'animations sont à l'étude.

- Distribution des colis de Noël – Annie CAMUEL

Distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans le samedi 11 décembre.

- Préparation du Bulletin Municipal 2022 – Annie CAMUEL

Il est demandé aux élus de réfléchir à ce qui pourrait être inscrit dans le bulletin 2022, car à cause du COVID il n'y a pas eu beaucoup d'animations sur la commune.

En marge du prochain bulletin municipal suggestion d'une compilation des articles de « Ils racontent ECROSNES » de Mme POUCHAUDON

- Le Clos des Passerelles – Annie CAMUEL

Les nouveaux propriétaires de la ferme de la Chaudière ont présenté plusieurs requêtes au conseil municipal.

- 1- Panneau de signalisation d'information à l'angle de la rue de la Beauce et de la rue de la Mairie.

Après étude, ce panneau pourrait être posé sur le poteau directionnel de la D22.

- 2- Demande d'autorisation d'une pré-enseigne

Celle-ci serait installée à l'angle du chemin de la chaudière en retrait de la D22. Le conseil municipal sans voir d'objection à cette communication, doit d'abord interroger les services du Département sur la faisabilité.

- 3- Modification du nom de la voirie « Chemin de la Chaudière » en chemin des Moraines.

Le conseil municipal n'y est pas favorable mais Mme le Maire propose de se renseigner sur la législation. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil.

- 4- Modification des règles de circulation.

Dans le sens Bleury-Ecrosnes, en l'absence de pannotage, le chemin de la Chaudière est une priorité à droite. Depuis que le RD122 a été refaite les véhicules circulent beaucoup trop vite. Afin de prévenir d'un éventuel accident il serait utile d'apposer un panneau de céder le passage.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve de l'accord du Département.

- 5- Remplacement/Retrait du panneau « interdit au 3,5 tonnes »

Actuellement il existe un tel panneau sauf engins agricoles. Le chemin ne pouvant pas supporter de plus forts tonnages, il est proposé de le remplacer mais pas de le supprimer.

- 6- Rénovation de la voirie.

Il est vrai que l'état du chemin est très dégradé. Le conseil municipal propose d'effectuer, dans un premier temps, un grattage central avant de programmer une réfection plus importante de cette voie.

- Réunion SMVA – Katherine POUCHAUDON

La réunion a eu lieu le 21 Octobre 2021, thèmes abordés :

- Convention avec la ville d'Auneau Bleury Saint Symphorien pour la remise à ciel ouvert de l'ancienne piscine
- Règlement intérieur
- Projet de fusion du SMVA (2 techniciens) avec SM3R (2 gardes-rivières)
- Dégâts suite à la tempête
- Projet zone humide sur la commune de Gallardon

Parcours découverte : Nicolas LORIETE présentera une 1^{ère} version en Janvier au plus tard.

Installation de panneaux prévue en Avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.